



Présente

FESTIVAL Regards Croisés

Courts-métrages "Métiers et Handicaps"



6 / 7 OCTOBRE 2016 NOVOTEL ATRIA / NÎMES

www.festivalregardscroises.com

ACTES
DE CONFÉRENCE

8^e
Édition

Le handicap n'empêche pas le talent



Sous le patronage de la Ministère de la Culture et de la Communication
Sous le patronage de la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées et de la lutte contre l'exclusion





INTERVENANT(E)S CONFÉRENCE

La Conférence était animée par Robert Durdilly (administrateur de l'association L'Hippocampe et ex-Président de l'Union Française de l'Électricité) avec l'appui de Paul-Eric Laurès (journaliste).

- **Antoine LESUR,**
Co-animateur de la Commission Handicap, ANDRH (www.andrh.fr)
- **Alice VIGNAUD,**
Experte, diplômée en éducation thérapeutique du patient (www.argos2001.fr & www.troubles-bipolaires.org)
- **Valérie DE LAUNAY,**
Mécénat et Partenariats, Fondation Falret (www.fondation-falret.org)
- **Annick HENNION,**
Directrice Générale, Fondation Falret (www.fondation-falret.org)
- **Fabienne GERMOND,**
Témoignage, association Clubhouse (www.clubhousefrance.org)
- **Julien LOVERA,**
Responsable territorial Vaucluse Hérault, Association ISATIS (www.isatis.asso.fr)
- **Mohamed MOUFID,**
Psychologue clinicien dans le champ de l'insertion professionnelle, Association ISATIS (www.isatis.asso.fr)
- **Laurence DUPIN,** Présidente, Arts Convergences (www.artsconvergences.com)
- **Pierre LE ROY,** Réalisateur (www.enfanterrible.com)
- **Majid KABDANI,** Entrepreneur, artiste, IB PROD (www.ib-prod.fr)

CONFÉRENCE FESTIVAL REGARDS CROISÉS

Le handicap psychique

Afin d'évoquer le sujet du handicap psychique au travail, la 8ème édition du Festival Regards Croisés "Métiers & Handicap" a commencé par une saynète écrite et réalisée par Luc Leprêtre et Charles Meurisse.

Ils ont ainsi illustré une situation de recrutement d'une personne en situation de handicap psychique, les préjugés et projections à la fois du recruteur et du candidat en situation de handicap.



Introduction des tables rondes par Paul-Éric Laurès, Journaliste :

Mesdames et Messieurs bonjour et bienvenue à cette conférence qui ouvre la 8ème édition du Festival Regards Croisés.

Nous remercions Charles et Luc pour la saynète qu'ils viennent de vous présenter.

Le handicap n'est pas toujours là où on pense

J'ai pour habitude d'expliquer aux élèves et étudiants auprès desquels j'interviens que l'inconnu fait peur... Par exemple, on a peur d'une interro car on ne sait pas ce qu'il va nous être demandé.

Le handicap psychique peut, lui-aussi, faire peur. Et pour cause, on ne le connaît pas, ou peu. On ne sait pas comment aborder les personnes qui ont ce type de handicap, on ne sait pas comment réagir face à certaines situations, ni comment aborder ce sujet qui peut être présent dans le contexte professionnel.

Je laisse maintenant la parole à Robert Durdilly, Ex-Président de l'UFE & Administrateur de l'association L'hippocampe, qui va conduire cette conférence, ainsi qu'à Mireille Malot, Présidente de l'Association L'Hippocampe.

Le handicap psychique est souvent ponctué de périodes, de crises, qui peuvent déstabiliser une relation.

C'est pourquoi, nous vous proposons, cette année encore, d'échanger autour du handicap psychique au travail.

Apprenons ce qu'est le handicap psychique pour ne plus avoir peur et au contraire être dans une posture d'intégration, de facilitation, sociale et professionnelle des personnes qui en sont atteintes.

Un peu plus loin dans l'être humain pour faire fi des clichés, idées préconçues et autres stéréotypes à propos du handicap.

Robert DURDILLY : Le handicap psychique est souvent un handicap mal-connu voir méconnu. Il suscite parfois des peurs comme on a pu le voir dans la saynète. Ce n'est pas simple d'illustrer ce monde des représentations et des préjugés...

L'UNAFAM, qui s'intéresse aux personnes en situation de handicap psychique et à leurs familles, a recensé environ 2 millions de personnes qui souffrent de pathologies psychiques et 3 millions de personnes qui sont proches de ces personnes. Cela fait donc environ 5 millions de personnes qui sont concernées par le sujet du handicap psychique en France.

Quel peut-être le rôle des associations ? Comment peut-on accompagner ces personnes ? Quels sont les outils et les conditions de réussite pour les accompagner ? Ce sont toutes ces questions que nous allons aborder aujourd'hui au travers de 2 tables rondes.

Mireille MALOT : Au nom de toutes les personnes de l'Association L'Hippocampe et des personnes en situation de handicap, je vous remercie d'être là pour évoquer ensemble le sujet du handicap psychique au travail. Nous sommes ici pour comprendre ce handicap et non pour avoir peur.

Robert DURDILLY : Nous allons commencer cette première conférence par la compréhension de ce qu'est l'ANDRH. Antoine LESUR, pourriez-vous nous expliquer votre structure ?

Antoine LESUR : L'ANDRH est l'Association Nationale des DRH, elle est la plus grande communauté de professionnels des ressources humaines en France. Elle existe depuis plus de 60 ans et compte 5000 membres répartis sur tout le territoire français. J'y co-anime actuellement la Commission Handicap.

Robert DURDILLY : Pourriez-vous nous expliquer quelles sont les méthodes de l'ANDRH pour favoriser l'insertion professionnelle des salariés en situation de handicap psychique ? Quels sont vos principes d'actions ? Avez-vous par exemple une illustration à nous donner ?

Antoine LESUR : J'ai travaillé pendant une vingtaine d'années dans deux grands groupes avec des responsabilités en développement des ressources humaines (recrutement, mobilité, formation) et de DRH en France et à l'international. C'est dans ce contexte que j'ai commencé ma carrière. J'ai ensuite travaillé dans le conseil puis sur le sujet du handicap psychique et des risques psychosociaux, également appelés "RPS". Je peux vous parler de l'exemple d'une personne que j'ai accompagnée, en termes de coaching. Elle travaillait dans un grand groupe agroalimentaire et était diagnostiquée schizophrène.

Ce qui était impressionnant, et dont je souhaite vous parler, c'est que tout son environnement était facilitant pour cet homme de 26 ans. Son manager, ses collègues, le médecin du travail, ... tout le monde participait positivement à sa vie professionnelle, sachant qu'il avait une reconnaissance de handicap, et que le médecin du travail et le manager agissaient chacun à leur place pour l'accompagner. Et toute l'équipe, ses collègues, manifestaient de la bienveillance à son égard. Ce qui paraît normal mais n'est plus si naturel aujourd'hui et revêt une importance particulière par rapport au handicap. Plus précisément, quand il sentait monter des crises, il allait voir le médecin du travail qui faisait le point avec lui. A un moment il était en mi temps thérapeutique et avait l'unique désir de reprendre son temps plein. C'est le médecin qui attendait pour permettre une pleine consolidation. Depuis plusieurs années, il pouvait ainsi s'investir dans son travail et continuer de développer des compétences professionnelles de manière positive. Il était donc dans une situation continue de maintien dans l'emploi qui était extrêmement favorable à tout le monde.

Robert DURDILLY : Cette situation était-elle le fruit d'une intervention extérieure ?

Antoine LESUR : Ce fut le fruit d'une bonne pratique qui s'est faite naturellement. Cette personne qui était déjà en poste avait bénéficié d'un diagnostic des bonnes pratiques et de l'application de ces dernières. Quand les acteurs sont sensibilisés, en l'occurrence le médecin du travail, le manager, l'équipe, ... une approche pluridisciplinaire et collaborative peut se mettre en place plus facilement.

Robert DURDILLY : Nous entendrons certainement parler de ce thème qu'est "l'approche pluridisciplinaire" encore dans les interventions suivantes. Nous devons quand même insister sur le fait que parfois, les entreprises, réagissent plutôt négativement au handicap psychique.

A votre avis, que peut-on leur dire pour, qu'au contraire, l'intégration d'une personne en situation de handicap psychique soit vue comme positive et pleine de richesses ?

Antoine LESUR : C'est effectivement un "plus" pour l'entreprise d'intégrer des salariés concernés. Parfois, ce n'est pas un "plus" visible, mais un "plus" qui a un impact considérable sur l'équipe. En effet, nous sommes tous concernés par des hauts et des bas, des baisses de moral, des moments de moindres performances, et tout ceci peut être dépassé lorsqu'on est accompagné et que l'entourage est tout simplement bienveillant. Ainsi, grâce à cet accompagnement, on peut atteindre un objectif collectif qui peut permettre d'aller beaucoup plus loin que ce qu'on avait pu l'imaginer. L'intelligence collective et collaborative est bien plus forte que l'addition de toutes les compétences individuelles.

Robert DURDILLY : Je vous remercie pour cette intervention Antoine LESUR.

Antoine LESUR





Fabienne GERMOND



Alice VIGNAUD

Alice VIGNAUD, vous êtes une experte dans ce domaine, vous êtes diplômée dans l'accompagnement thérapeutique. Pouvez-vous vous présenter et nous dire ce que vous faites ?

Alice VIGNAUD : Je suis ce qu'on appelle une "pair-aidante", une "patiente-experte" ou encore une "patiente-ressource". C'est un nouveau métier qui est en train d'émerger où on prend en compte le savoir expérientiel des patients qu'ils ont accumulés pendant la maladie pour qu'ils puissent le transmettre. Il s'agit donc d'un métier dans le secteur de la psychoéducation.

A l'heure actuelle, je suis spécialiste des troubles bipolaires. Je suis moi-même atteinte depuis 9 ans de troubles bipolaires avec des crises maniaques et dépressives. J'ai parcouru un chemin ponctué de nombreuses périodes de rétablissement, qui se fait d'ailleurs toujours au jour le jour...

Le terme "Aidant" veut dire qu'on a une maladie chronique, que la maladie n'a pas disparu, mais qu'on est capable de vivre avec. Ainsi, cela veut dire qu'il y a bien sûr des limites dues à cette maladie, mais également et surtout, qu'il y a tout un champ des possibles qui existe.

Il y a deux ans environ, je me suis sentie beaucoup mieux. Je me suis alors dit que cette maladie n'avait aucun sens si je ne lui en donnais pas... J'ai réfléchi et je me suis dit qu'il fallait que je fasse profiter les autres de mes connaissances acquises suite à ce que j'ai vécu et traversé. C'est vrai que quand on passe du côté des aidants, c'est un vrai plaisir !

Robert DURDILLY : Vous avez organisé la Journée Mondiale des Troubles Bipolaires. Pouvez-vous nous en parler ?

Alice VIGNAUD : Quand je me suis rétablie, je suis partie dans plein de projets en même temps. J'avais entendu parler de la Journée Mondiale des Troubles Bipolaires aux USA en 2014. Cela m'a intéressé.

Je suis alors rentrée dans une association qui s'appelle "ARGOS 2001". On a créé ensemble la Journée Mondiale des Troubles Bipolaires avec très peu de moyens.

Il y a beaucoup de personnes atteintes de ces troubles qui sont dans l'errance... Cette journée s'adressait donc notamment à ces dernières. Elle a eu beaucoup de succès.

En 2016, c'est la deuxième année consécutive que nous l'avons organisée. Nous avons eu 400 participants, 40 intervenants et un enthousiasme des personnes présentes. Chacun

Robert DURDILLY : Et cela concerne-t-il beaucoup de personnes ?

Alice VIGNAUD : Les troubles bipolaires concernent 2 % de la population en France.

Robert DURDILLY : Merci Alice pour la présentation de votre parcours, de votre métier novateur et de la Journée Mondiale des Troubles Bipolaires que vous avez créée en France.

J'ai ainsi passé un diplôme pour être "patient-aidant".

L'éducation thérapeutique qu'est-ce que c'est ? L'objectif est d'aider à améliorer la vie des patients avec des nouveaux projets qui sont ambitieux, parfois plus ambitieux qu'avant la maladie. Ainsi, le handicap finalement n'est pas une vulnérabilité, c'est une force. Les patients sont donc des gens qui se battent et qui sont très forts, alors qu'on pourrait penser qu'ils sont fragiles...

Je vais aussi intervenir dans les entreprises. J'apporte mes connaissances concernant l'auto-soin, les compétences d'adaptation sociale, ... Ce sont des programmes qui peuvent aller jusqu'à la réinsertion professionnelle. Ainsi, je pense que ce sont des programmes qui peuvent être transposés dans toutes les entreprises de manière générale. On peut en effet être présent en tant que patient pour avoir un rôle de médiateur, redonner confiance au salarié qui est aussi en situation de handicap, conseiller le manager, etc. Le pair-aidant pourrait avoir sa place dans l'entreprise.

est content de se retrouver dans un environnement qui est joyeux. L'année prochaine, le thème de cette Journée sera la Prévention, notamment la prévention des ruptures sociales et professionnelles. La complexité d'organiser un tel événement c'est d'arriver à faire venir les entreprises. Nous souhaitons donner des outils pour accompagner les personnes atteintes de ces troubles bipolaires, leurs proches que ce soit dans la sphère familiale et professionnelle. Nous devons également parfois trouver des outils car certains existent mais nous n'en sommes pas forcément informés ... Les individuels et les entreprises ont donc tout à y gagner.

Annick HENNION, vous représentez la Fondation Falret. Pourriez-vous nous la présenter et nous parler des actions menées pour aider les personnes atteintes d'un handicap psychique ?

Annick HENNION : Le handicap psychique est un vaste sujet. L'idée est de vous donner quelques vignettes pour prendre un peu de recul.

La santé mentale, c'est non seulement une question humaine, mais aussi une préoccupation économique. Une étude récente parle en effet d'un coût en dépenses directes et indirectes de 110 milliards d'euros par an en France liés à la santé mentale.

En France, lorsque nous parlons de la santé physique, nous avons une image positive. Alors que lorsque nous parlons de la santé psychique, et de la santé mentale, nous avons plein de préjugés négatifs. Cela vient souvent du fait que derrière le thème santé mentale, on ne sait pas bien ce qu'on classe comme types de difficultés. On y met tous les traumatismes, les accidents de la vie, les psychoses, les dégénérescences liées à l'âge, et aussi les troubles génétiques de type autistique. Quand on parle handicap psychique, là, on parle principalement des difficultés liées aux pathologies psychiques.

Il y a deux dates clés dans l'histoire de la santé mentale : la première est la révolution chlorpromazine dans les années 60. A compter de ce jour-là, les personnes atteintes de psychoses sévères ont pu espérer revenir à la vie normale dans la société grâce à ce médicament. C'est le début de la fermeture des lits de psychiatrie. La deuxième date c'est

2005, avec la loi sur le handicap qui reconnaît le handicap psychique pour la première fois. Cette loi a permis aux malades de bénéficier des aides et des dispositifs d'accompagnement dédiés aux personnes handicapées. Le rétablissement était en marche.

Les anglo-saxons ont deux termes pour parler des soins : le "cure" pour parler des soins et traitements médicaux et le "care", le prendre soin. Le "care" c'est l'accompagnement spécialisé de type FALRET. Ce prendre soin, est vraiment le cœur de l'action des associations spécialisées. Il consiste à proposer, dans des dispositifs dédiés, de l'évaluation de l'employabilité, de l'accompagnement au retour en emploi, en milieu ordinaire ou dans le secteur protégé, etc. Il consiste également à favoriser l'insertion sociale, dans le domaine de l'hébergement ou du logement accompagné...

10 ans après la Loi de 2005, on va plus loin ; on est en train d'inventer des dispositifs spécialisés dédiés aux personnes handicapées psychiques, pour elles mêmes et pour leurs aidants. Il y a encore beaucoup de choses à accomplir...

FALRET se situe au cœur de cette problématique. Née il y a 175 ans, elle propose un accompagnement direct des personnes et milite pour lutter contre les préjugés dont elles sont victimes.

Robert DURDILLY : Vous êtes plutôt situés en Ile-de-France si j'ai bien compris ?

Annick HENNION : Oui en effet. Nous gérons 32 établissements et services en Ile-de-France. Actuellement, nous avons le projet de nous implanter sur tout le territoire.

Robert DURDILLY : Je vous remercie Annick pour cette présentation de la Fondation Falret.

Valérie DE LAUNAY, vous travaillez également à la Fondation Falret, pourriez-vous nous parler de votre parcours ?

Valérie DE LAUNAY : J'ai travaillé plus de 20 ans dans le domaine des Ressources Humaines comme DRH dans des grandes entreprises nationales ou internationales. Après

un bilan mitigé sur ce que j'ai pu entreprendre dans le domaine du handicap psychique au cours de ma vie professionnelle, j'ai décidé de rejoindre la Fondation Falret.

Robert DURDILLY : Pourriez-vous nous parler des conditions pour le maintien dans l'emploi d'une personne qui a un handicap psychique ?

Valérie DE LAUNAY : Généralement, on ne sait pas ce qu'il faut faire ! Le réflexe, c'est d'abord peut être dans "l'être".

Si je regarde ce que j'ai pu faire, c'est certainement l'approche multidisciplinaire qui a été la plus efficace (médecine du travail, psychologue, assistante sociale, conseillère budgétaire, RH, ...).

Il n'y a pas cependant une solution qui s'impose. C'est le travail d'équipe et l'approche collaborative qui permettent de trouver une bonne solution. Je parle donc de la solution qui est la "moins mauvaise", jamais de la solution qui est la meilleure.

Aujourd'hui, si je suis honnête, le maintien dans l'emploi de postes de second, et de premier niveau, hiérarchiquement parlant, on y arrive car il y a de la bienveillance. En revanche, plus on monte dans des niveaux hiérarchiques hauts, plus le niveau de bienveillance baisse. Là, c'est donc plus compliqué... C'est pour cela qu'il faut avoir la simplicité de dire qu'on ne sait pas faire. Les RH ne sont pas des spécialistes, il faut s'entourer des personnes dont c'est le métier pour se faire accompagner.

Robert DURDILLY : En plus de cela, nous devons insister sur le fait que chaque pathologie est différente...

Valérie DE LAUNAY : Oui, tout à fait. Idéalement, il faut avoir un expert sur chaque pathologie. C'est là qu'on apporte quelque chose grâce à la Fondation Falret. Nous avons en effet ces expertises pour le maintien dans l'emploi. Et nous sommes maintenant reconnus

pour cela. J'ai par exemple rencontré le Dirigeant d'une grande entreprise française qui m'a dit qu'il m'a reçu car il avait la conviction qu'il y a un vrai sujet dans la société.

Robert DURDILLY : L'idéal serait donc que cette prise de conscience se répercute. Cette prise de conscience collective et sociétale est un outil important.

Valérie DE LAUNAY : Le seul outil, c'est lorsque les hauts responsables et les dirigeants sont eux-mêmes concernés. Quand ils sont concernés, ils deviennent acteur et donc outil...

Robert DURDILLY : Fabienne GERMOND, vous êtes venue et avez accepté de témoigner. Expliquez-nous ce qui vous est arrivé avec toute votre authenticité.

Fabienne GERMOND : J'ai 50 ans. J'ai un parcours en "psy machin et psy truc" depuis mes 15 ans.

J'ai pu quand même mener à bien des études jusqu'en bac +5 et rentrer dans le monde de l'entreprise.

Tout ça s'est pas trop mal passé jusqu'en 2008 où j'ai eu un accident en plein dans la figure et où ma fragilité psychique m'a déstabilisé. J'ai fait un gros burnout. A ce moment donné, j'étais dans un poste très orienté vers le client, sa satisfaction, la satisfaction de l'opérateur... Donc dans un monde assez industrialisé avec une forte pression des résultats. Pendant 6 mois ça s'est bien passé. Puis ça s'est dégradé. J'ai eu une collègue qui est venue et qui s'est mis comme une concurrente. J'ai un volume d'activité qui s'est accru naturellement.

Petit à petit j'ai commencé à me stresser. Ça s'est traduit dans les horaires, donc je restais plus tard le soir. Je suis rentrée dans un stress très fort à rester plus tard même si mon chef m'en demandait toujours plus, mais me disait que je devais rentrer plus tôt... Je ne savais pas lui dire non. Il commençait lui aussi à se mélanger les pinceaux. Je m'écroulais comme une masse dans le sommeil et puis 2 heures après je me réveillais.

Je pensais à la journée précédente et à la suivante. Ça a duré 2 ou 3 mois. J'ai perdu l'appétit. Je suis rentrée dans une angoisse et une anxiété terrible. C'était un sacrifice de moi-même. Je ne voyais que mon travail, mes objectifs, mes indicateurs. Je voulais toujours battre mes records. J'étais déconnectée de la réalité. A un moment donné, tout ça a fini par craquer. J'ai d'abord fait une crise, puis un weekend j'ai été tétanisée par les larmes. J'ai appelé un psychiatre un dimanche au mois d'août et après j'ai fait 3 mois de cliniques publiques et privées. J'ai fait un petit panel. Ça a été très dur. J'avais un traitement très dur. J'ai vu mon père pour la première fois en pleurs. Je suis ensuite retournée au travail. J'avais changé de chef, mais c'était toujours le même travail. Le ressort était cassé. Au début, ça allait plus ou moins. Le nouveau chef nous a imposé des nouvelles missions et des nouveaux objectifs. Comme je n'étais pas rétablie totalement, je n'ai pas réussi à atteindre les objectifs, à faire les tâches ni les missions. Je me suis déstabilisée. Lui s'est enfermé dans une posture très rigide et exigeante. Ça s'est dégradé et je me suis enfoncée très lentement et progressivement dans une dépression qui a duré 3 ans. Entre temps on m'a diagnostiqué un cancer. Il a été très bien pris en charge. J'ai eu 3 mois de chimio et j'ai donc été arrêtée pendant ces 3 mois. Ces 3 mois d'arrêts c'était 3 mois de répit par rapport à ma situation de détresse au travail...

Robert DURDILLY : Vous m'avez dit que vous aviez reçu des fleurs à ce moment-là.

Fabienne GERMOND : Oui, effectivement. Il n'y a qu'une seule fois où j'ai reçue des fleurs, c'était pour le cancer. Pas pour le burnout ni la dépression.

Je suis revenue au bout de 3 mois et je continuais de m'effondrer...

Robert DURDILLY : Comment vous en êtes-vous sortie ?

Fabienne GERMOND : J'avais des attaques de panique et j'allais souvent à l'infirmierie. Je suis tombée sur 2 personnes dont une qui me connaissait bien et qui m'a conseillé de prendre rendez-vous avec la médecine du travail. Elle m'a aussi dit d'aller voir la mission handicap et de faire une RQTH.

La médecine du travail m'a parlé de "Handicap". J'ai refusé d'écouter. Elle m'a alors précisé qu'elle pouvait, si je n'avais cette reconnaissance, me faire un licenciement pour inaptitude.

Le licenciement pour moi c'était pour moi aller vers l'inconnu et je pensais que j'allais sombrer ; Sombrer à 45 ans et demi passés, sombrer dans l'inconnu...

Je vous fais l'impasse sur des épisodes où j'ai été hospitalisée... J'ai fait ma demande de RQTH. En même temps la sécurité sociale m'a passée en invalidité, j'étais donc handicapée et invalide !

C'est dur à avaler...

Mais ce gros accident m'a permis de mettre un nom sur ce que je subissais et d'identifier

La moindre phrase, le moindre mot, tout me coûtait, tout devenait insupportable. Je n'ai pas réussi à faire de la mobilité et je n'ai pas réussi à faire de formation. Donc j'étais enfermée dans mon poste, enfermée dans ma dépression...

ce que j'avais. Je voyais bien que des gens, qui avaient le même niveau de diplôme que moi, avançaient plus, plus vite et plus loin... Je ne comprenais pas. Et là, il y avait une reconnaissance de ma fragilité psychique.

Pendant 1 an et 1/2, j'ai été arrêtée et j'ai été suivie par la mission handicap pour faire un retour dans l'emploi (coach, psychologue, ...). La mission handicap m'a fait connaître le Club House et ça m'a permis de retrouver confiance dans mes moyens, dans mes compétences professionnelles et personnelles. Ça m'a aussi permis de rencontrer des gens. Au bout d'un an et demi, j'ai pu reprendre un poste. Ça fait maintenant 3 ans et demi, et ça se passe très bien.

Je me considère comme rétablie, mais pas guérie. Je reste très vigilante. Le rétablissement est une notion très riche. Je peux apprécier le bonheur par rapport aux souffrances que j'ai connues. Oui, il y a des solutions ! Mes managers ont été prévenus. Quand ça se passe dans l'humain, dans l'être, de manière réciproque, quand il y a de la communication, ça peut marcher !

Robert DURDILLY : Je vous remercie pour votre témoignage vibrant et personnel.

Nous allons maintenant donner la parole au public.

Réactions du public :

Question de Christian MOTANERA du Groupe B2V :

On a beaucoup parlé des troubles bipolaires. J'aimerais savoir ce qu'ils représentent, quels en sont les symptômes et comment y remédier ?

Réponse d'Alice VIGNAUD : Les troubles bipolaires sont des troubles de l'humeur avec une alternance de phases d'excitations dites maniaques et de dépression. La question est sommes-nous tous bipolaires ?

Autre intervention du public : C'est important de parler de l'Association Cap Emploi 34 et de la SAMETH. Ce sont des services qui aident au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. On s'occupe des Prestations Ponctuelles et Spécifiques (PPS).

Réponse d'Alice VIGNAUD : Effectivement, j'ai commencé à entendre parler de Cap Emploi assez récemment. Ça m'a l'air très intéressant !

Autre intervention du public : Bravo à Fabienne ! Je voudrais aussi rajouter un point qu'est la difficulté de la rupture économique de la personne. La sécurité sociale va vous payer trois mois et la prévoyance prendra le relais après. Vous vous retrouvez donc sans

Ces troubles se manifestent par exemple sous formes de ruptures sociales, de tentatives de suicide, ce sont parfois des personnes qui n'arrivent pas à se lever le matin, qui se replient sur elles-mêmes, ...

C'est une aide possible pour les entreprises. Ça peut être une aide importante avec des psychologues et des conseillers emploi, en lien avec l'employeur, le médecin du travail, et la personne. Il y a un Cap Emploi dans chaque département de France.

sous. Derrière tout ceci, j'ai beaucoup apprécié votre dignité Fabienne. Avec la rupture sociale, on arrive aussi également à une rupture économique. C'est un réel ripage administratif. Il faudrait aussi intégrer la notion de reconstruction économique...

Question de Pierre DAURÈS :

J'ai été surpris. J'ai trouvé tous les propos tenus très pertinents, profonds, balayant de nombreux sujets mais je n'ai pas entendu parler, à ma grande surprise, du rôle que joue l'entourage professionnel. J'ai entendu parler du manager, du médecin... mais pas le rôle des collègues. Alors que mon expérience, c'est justement que les équipes prennent parfois en main ces sujets. On m'a, par exemple dans mes responsabilités passées, alerté sur ce type de situations. Dans les équipes, il y a aussi donc aussi cette notion de prise en charge collective.

Réponse : On a parlé de la bienveillance de l'équipe. Le travail d'équipe est parfois destructeur, et parfois, le travail d'équipe est aussi réparateur et re-structurateur. C'est un des facteurs de rétablissement. On travaille sur des programmes où il y a un travail individuel et collectif.

Réponse d'Antoine LESUR : A propos des deux personnes dont j'ai parlé tout à l'heure, leur rétablissement, leur réintégration et leur maintien dans l'emploi n'auraient pas été possibles sans une équipe bienveillante. C'est une conjonction entre des managers et une équipe. Quand dominant la compétition et la concurrence, c'est beaucoup plus difficile... D'où l'importance de la bienveillance, de la confidentialité et du parler-vrai...

Intervention d'Henri BIGNALET : Je partage cet avis sur l'entourage professionnel qui a une grande importance. Maintenant il y a une grosse difficulté autour du handicap psychique car l'entourage peut s'épuiser. Le handicap peut également prendre une autre

forme. Il y a aussi parfois des efforts, l'équipe s'épuise, et puis, parfois, ce qui a marché un certain temps ne fonctionne plus après. L'entourage, même quand il est bienveillant, n'a pas toutes les réponses, et pas forcément sur la durée...

Intervention de Fabienne GERMOND : C'est vrai qu'il y a un mécanisme de réassurance qui doit se faire des deux côtés...



Julien LOVERA et Mohamed MOUFID

Robert DURDILLY : Julien LOVERA, vous êtes responsable territorial de l'association ISATIS. Pouvez-vous nous dire ce que fait votre association ?

Julien LOVERA : ISATIS est une association à but non lucratif qui a vu le jour il y a 20 ans d'une initiative de parents d'enfants souffrant de troubles psychiques. Le but était de trouver des réponses plurielles face aux problématiques rencontrées par ces personnes et leurs familles, notamment en ce qui concerne l'insertion sociale et professionnelle.

La réponse qui a été apportée par l'association à cette période, c'était la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour sortir de l'isolement ces personnes, pour leur permettre de nouer des liens et d'avoir des contacts.

Pour resituer les choses, le handicap psychique, il y a 20 ans, on n'en parlait pas. C'était un vrai combat pour avoir des financements. Suite à la création de ce FAM, l'association ISATIS a continué ses actions en milieu ouvert.

L'association s'est battue jusqu'en 2005 où la Loi a permis de recevoir différentes subventions et notamment pour la création des SAMSAH. ISATIS a ainsi pu s'ouvrir, en 2008, sur huit départements en région PACA et en Corse, et mettre en place deux groupes d'entraide mutuelle.

A partir de 2010, l'association a orienté son action sur l'accompagnement vers l'emploi et le logement. Orientation qui avait déjà été initiée en 2009 avec la création d'un ESAT. Ça a aussi permis la mise en place des Prestations Ponctuelles et Spécifiques (PPS) dont on

parlait tout à l'heure. On avait cette volonté de développer des actions autour de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques. C'est, avec l'accompagnement vers l'insertion par le logement, l'axe conducteur de notre association. Ont ensuite suivi des structures pour accompagner le travail en milieu protégé et ordinaire, à savoir un ESAT, des chantiers d'insertion, des PPS et un service d'appui conseil où ISATIS intervient directement en entreprise.

Sur l'aspect logement, ISATIS a mis en place des résidences d'accueil. Ce sont des structures type « maisons relais » avec la spécificité d'accueillir uniquement un public souffrant de troubles psychiques. Un accompagnement est proposé au quotidien toujours dans le but de développer l'autonomie des personnes handicapées, afin qu'elles puissent, à terme, s'insérer de manière autonome dans la société.

ISATIS, c'est donc des actions médico-sociales, de l'accompagnement à l'insertion par le logement et par l'emploi.

Au total c'est environ 3000 personnes accompagnées par an. C'est 51 établissements et services pour des équipes de 270 salariés aujourd'hui. Ça c'est l'aspect opérationnel de notre travail.

Robert DURDILLY : Mohamed, pouvez-vous nous parler de l'accompagnement des entreprises que vous avez développé au sein d'ISATIS ?

Mohamed MOUFID : Je suis psychologue clinicien. Avec les témoignages de Fabienne et d'Alice, on a parlé de ce que c'est la maladie avec des parcours de soins en public et privé. Je suis issu du monde de l'université (Nice) et j'ai souhaité être au plus près du terrain. Je vais vous parler de 3 services SAMSAH, SAS, PPS.

Concernant le SAMSAH, c'est un service médicosocial avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée. On le retrouve dans chaque département.

Aujourd'hui, la tendance est généraliste. Nous sommes spécialisés dans le handicap psychique avec des médecins, des psychologues, des chargés d'insertion professionnelle, etc.

Ce service accueille des personnes qui ne sont pas forcément stabilisées. Elles présentent également des fragilités somatiques. Les soins ne sont pas mis en place.

On les accompagne donc aussi dans la coordination des soins.

Et puis en parallèle, au niveau administratif, quand on est malade, on est submergé. Ce n'est pas la priorité, et pourtant, il faut le faire. Au niveau budgétaire, c'est difficile aussi. On a donc des personnes qui arrivent chez nous, par la MDPH, car le médecin l'a noté. La MDPH peut faire des propositions. Je fais également parti de la commission technique de la MDPH. Les personnes sont souvent orientées pour se réinsérer professionnellement. On a des personnes qui ont des problèmes de santé, d'isolement, de logement... Elles ont besoin d'un lieu pour réfléchir et se poser. Certaines personnes se retrouvent également avec une tutelle ou une curatelle.

J'ai l'exemple en tête d'une jeune fille dont la maladie s'était déclarée à l'âge de 16 ans. Sa maladie était une sortie de psychose ancienne, infantile. Elle a eu des relations particulières avec sa famille, ses proches et son environnement. Elle s'était retrouvée déscolarisée, en rupture sociale, avec des comportements à risque. Cette personne était en errance. Ce qu'elle avait accepté, c'est le suivi par le médecin de famille, elle refusait en effet tout le reste, toute prise en charge. Elle avait des traitements spécifiques. Son médecin de famille avait demandé un accompagnement par un établissement. Le

SAMSAH, a permis qu'elle soit envoyée vers une hospitalisation de jour. S'en est suivi un accompagnement en ambulatoire. Il lui a eu ensuite proposé un traitement. Elle est venue régulièrement aux entretiens psychologiques. Ceci a permis de mettre du sens sur sa maladie et ses traitements. Notamment cela a permis de faire de l'étaillage social, de s'inscrire par exemple dans des activités. Récemment elle a fait une évaluation socio-professionnelle. Ça lui a permis de reprendre confiance en elle. Elle a aussi eu des soins qui se sont mis en place progressivement. Et puis elle a réfléchi à un projet professionnel. Ça, c'est un exemple positif. Malheureusement, il n'y a pas que des exemples positifs... Le service PPS, c'est un service qui permet une réinsertion professionnelle aux personnes dont l'état de santé psychique et physique est mis à rude épreuve. C'est composé de plusieurs modules dont un bilan de compétences.

J'ai par exemple le cas d'un Monsieur qui est infirmier. Il a eu une maladie somatique, qui est assez aiguë, assez forte. Cette dernière a déclenché une maladie psychologique sans doute ancienne. Au bout d'un moment, il s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus exercer ce métier. Ce service lui a permis de réévaluer ses compétences. C'est un processus assez long avec un accompagnement. Aujourd'hui il a émis le souhait de s'orienter vers l'aide à la personne.

Le Service Appui Conseil aux Entreprises et aux Salariés(SACES) a quant à lui deux axes d'intervention. Le premier est la formation. Il y a une volonté de militantisme, de mettre la personne au centre. C'est essayer de lever les fantasmes sur le handicap psychique. On fait des sensibilisations autour des troubles psychiques. On donne quelques éléments de décryptage. On explique ce que sont ou ne sont pas les troubles psychiques. On propose des lieux de parole et de supervision. On travaille aussi sur les objectifs de chacun. Le second axe d'intervention ce sont les accompagnements des salariés pour qu'ils fassent une étude plus fine de leur poste, et des missions qui constituent leur poste. Il y a en effet souvent plusieurs canaux d'information et le psychisme n'est pas forcément fait pour arriver à comprendre ces différentes sources. On a donné également des conseils aux entreprises.

Robert DURDILLY : Merci Mohamed pour ce témoignage. Laurence DUPIN, vous êtes présidente d'Art Convergences. Pouvez-vous nous parler de votre Association ?

Laurence DUPIN : Nous avons une approche associative pour participer à la réhabilitation des malades psychiques, avec des projets artistiques ambitieux. Les artistes qui ont encadrés les premiers projets étaient bénévoles pour guider et accompagner les talents des personnes souffrant de maladies psychiques, qui nous étaient adressées par des psychiatres. L'association fournit le matériel, s'occupe de la logistique, de la scénographie et de toute la communication qui entoure les expositions. Les lieux d'exposition, toujours très prestigieux constituent un objectif qui donne envie d'aller au bout tant aux artistes

bénéficiaires, qu'à ceux qui les encadrent. Nous offrons à ces personnes souffrant de maladie psychique la possibilité d'exposer leurs œuvres, de la même manière que les autres artistes et nous avons aussi à leur égard la même exigence de qualité et le même regard critique dans la sélection des œuvres. La première exposition a eu lieu en 2014 à l'Orangerie à Versailles, où toutes sortes de talents artistiques, dont la vidéo, ont pu être montrées au public.

Robert DURDILLY : Vous mettez en rapport des artistes bénévoles qui acceptent de donner de leur temps avec des personnes qui souffrent de problématiques psychiques et qui manifestent un talent artistique qu'ils souhaitent développer.

Laurence DUPIN : Oui tout à fait, avec l'objectif que le public viennent voir des œuvres, que ces personnes en situation de handicap soient considérées comme des artistes à part entière et non pas comme des malades. Ces artistes font des dessins, de la peinture,

de la vidéo, des installations, avec un esprit créatif et une facilité à mettre en œuvre qui interpellent les artistes professionnels eux-mêmes...

Robert DURDILLY : Pierre LE ROY, vous avez plein de talents : les maths, le diablo et la photographie. Vous pourriez nous expliquer votre parcours ?

Pierre LE ROY : C'est à cause de mon père car il voulait que je fasse des mathématiques. J'ai fait une fac de maths. C'est à ce moment-là que j'ai bifurqué. J'ai fait des études de photographie. C'est né d'une passion pour l'image, le cinéma et la vidéo. Ensuite est arrivée la passion du jonglage avec diablo. J'ai fait une carrière de jongleur de diablo de 1992 à 2006. J'ai donc trois métiers, mais il y en a un qui tient toujours la corde c'est

les maths. Ça a tenu. Je continue alimentairement à donner des cours à domicile. C'est une activité qui me plaît beaucoup de transmettre. J'ai aussi transmis la vidéo et le diablo au travers d'ateliers pour enfants, ados et adultes. Il y a une pratique que je veux professionnelle et une autre de transmission.

Robert DURDILLY : Pendant toute votre carrière, vous avez été perturbé ?

Pierre LE ROY : Oui, à 23 ans, j'ai fait une première grosse chute. Une première grosse dépression où les préludes ont été des crises délirantes. Après je me suis retrouvé dans l'hôpital dans un état lamentable. Je pensais que ce n'était qu'une chute d'ado, une maladie de jeunesse.

Vingt ans après, j'ai refait une crise psychotique qui ne ressemblait pas à la première. Tous les repères avaient sautés. Les repères n'étaient plus les mêmes. J'ai donc eu une hospitalisation en psychiatrie. Ensuite, j'ai fait un parcours de guérison notamment avec des activités manuelles et de l'art thérapie. Il y avait aussi un traitement médicamenteux, une psychothérapie. Mais une activité c'est primordial pour structurer une journée et pour raccrocher, pour voir qu'on est créatif, et reprendre confiance. C'est à ce moment-là qu'on m'a proposé l'expérience Art Convergences. J'étais dans un cadre où il n'y avait plus de soignant.

On me disait, tu vas être l'artiste et tu vas exposer.

Ça, c'est justement, la reprise de confiance totale.

Comme je disais toujours, une passe de diablo, elle n'est vraiment validée que quand elle est faite devant un public. Là j'ai exposé des photos et des vidéos dans un lieu superbe, à Versailles. Ça permet de s'accomplir complètement en tant qu'artiste. Finalement, en montrant ces photos et vidéos, le résultat, c'est la vente d'une photo !

Pour conclure, je dirai un autre truc, je touche des aides, je suis inscrit comme demandeur d'emploi, je touche l'AAH, mais heureusement qu'il y a les cours de math pour compléter. Depuis quelques années, je me demande si mon vrai métier ce n'est pas d'être schizo-phrène, car on m'invite dans des colloques pour raconter ma vie, on me paie l'hôtel et le tgv... Ce sont des belles expériences !

Robert DURDILLY : Vous avez également présenté des films à des Festivals. Et vous avez d'ailleurs un court-métrage en compétition dans cette édition du Festival Regards Croisés pour lequel nous vous souhaitons bonne chance..

Pierre LE ROY : Oui, j'ai déjà reçu un prix à Antony et mes œuvres ont été projetées en Belgique.

Robert DURDILLY : Laurence DUPIN, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?

Laurence DUPIN : Pierre a fait partie de notre premier atelier en 2013/2014 où il a réalisé Voilà Quoi un très court métrage dans lequel il expose sa maladie et ce qu'elle engendre avec humour et lucidité. L'accueil de cette vidéo par le public, nous a naturellement conduits à lancer le "Concours Vidéo Arts Convergences", sur la relation au monde de personne souffrant d'une maladie psychique, dans un format web de 5 minutes max. Il y a à ce jour plus de 100 participants, plus de 50 films reçus, dont certains d'une qualité exceptionnelle. Les prix seront remis au musée du Quai Branly le 9 décembre.

Laurence DUPIN





Pierre LE ROY

Robert DURDILLY : Majid KABDANI, vous faites partie de notre jury 2016 et vous avez également une expérience personnelle et professionnelle très riche.

Majid KABDANI : Moi, mon univers c'est celui de l'autisme, et en particulier les enfants et ados qui ont des troubles sévères du comportement. Ce sont des personnes qui peuvent avoir des crises très compliquées à gérer par leur famille.

Mon expérience est que j'ai été balancé dans ce milieu par hasard en 1988. J'étais en effet musicien. J'ai été dépanner une cousine qui travaillait dans un séjour adapté car elle avait besoin d'un animateur musical. Mais finalement, une fois là-bas, j'ai découvert qu'on faisait tout... C'était le début des séjours de tourisme adaptés. J'ai donc joué de la musique. Je les avais hypnotisés.

J'ai alors compris que ces jeunes avaient tout simplement besoin d'amour.

Ensuite, j'ai créé une association de musique où on intégrait les autistes dans les groupes de musique.

En 2003, je suis parti de Lyon pour aller à Paris parce qu'il y avait une grosse demande de prise en charge auprès de ce public.

J'ai rencontré ma femme qui elle-même faisait la même chose mais dans le sport.

On a donc créé une association ensemble qui s'appelle A CHACUN SES VACANCES, (elle existe depuis 13 ans et aujourd'hui est autonome). On allait chercher les enfants chez eux et on les emmenait faire des activités. Cela permettait de leur proposer des activités et qu'ils aient une reconnaissance pour ce qu'ils ont fait. On parle ici d'autonomisation. On a agi au départ sur du périscolaire.

Pour eux, on est à la fois des coachs et des amis. On leur prépare à manger et on fait du service à la personne. C'est parfois très compliqué.

On a ensuite suivi ces jeunes le week-end, puis en vacances. Les vacances, ça leur permet d'exister dans la société. En 2009, on a créé avec mon épouse l'association service plus à la personne. Plus précisément, on va prendre ces jeunes le matin et on les ramène le soir. Cela nous a permis de créer un vrai lieu de rencontre dans la société, de faire du lien et de former des gens.

Depuis 2 ans, on a créé une coopérative (www.ib-prod.fr) qui permet de former des gens. Dans le département du 95, nous avons formé 80 auxiliaires de vie scolaire, et une centaine d'animateurs-accompagnateurs.

Il y a 4 ans, j'ai créé un collectif d'artistes musiciens qui s'appelle LE COLLECTIF ARTYPIQUE et on a créé un répertoire de musique. Les jeunes ont été invités à faire L'Olympia par EDDIE FLOYD, chanteur des Blues Brothers. C'était le 7 Octobre 2012.

C'était un véritable challenge. Pendant un an et demi, on a répété. C'était un spectacle de 30 personnes sur scène, des personnes en situation de handicap, des musiciens professionnels, et les animateurs de l'association. Nous avons été soutenus par les musiciens BABYLON CIRCUS, KARIMOUCHE et GLASGOW (groupe de rock alternatif).

Depuis on est parrainé par le chanteur CALLI. On a fait un disque qui sortira en Avril 2017 ainsi que le clip, une soirée est organisée le 22 avril 2017 sur PARIS.

Chaque année depuis 4 ans, on va sur les routes, l'été et on fait des spectacles en résidence dans les restaurants et campings.

Le collectif ARTYPIQUE est le porte-parole de tous les autres adhérents qui ont un handicap plus profond.

Un documentaire a été diffusé sur TV5 monde en décembre 2016 intitulé "ON IRA TOUS A L'OLYMPIA". Lien : <http://vimeo.com/151128513>

Robert DURDILLY : Merci Majid. J'espère que cette Conférence vous a intéressés et vous a permis de mieux comprendre les ressorts d'une intégration réussie et du développement personnel pour les personnes en situation de handicap psychique.

Je remercie tous les Conférenciers d'avoir accepté de témoigner aujourd'hui.

FESTIVAL *Regards* Croisés

Le handicap n'empêche pas le talent



L'Hippocampe

Nous contacter

Association L'Hippocampe
4 allée des Aubépines 37250 VEIGNE
Mireille Malot : 06 07 21 24 46

www.festivalregardscroises.com